



BILAN ET PERSPECTIVES DU PLAN DE RELANCE ET NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE D'AIDES AUX COMMUNES

PAR JEAN-MICHEL BAYLET

15 NOVEMBRE 2022

Mes chers collègues, Maires et Présidents de Communautés de communes, il y a un an : le 10 novembre 2021 je vous ai présenté « **la feuille de route** » de la nouvelle majorité départementale.

Cette volonté de notre groupe d'aller de l'avant, avait été déjà exprimée par notre Président : **Michel Weill**, le 1^{er} juillet 2021, lors de sa prise de fonction.

A l'occasion de la présentation de notre Plan de Relance 2022 – 2028 , je vous avais précisé le souhait que nous avions de le partager **avec vous**, au fil des ans, en **vous rendant compte**, chaque année, de son exécution.

C'est ce que je vais tenter de faire ce soir devant vous.

Je ne reviendrai que très brièvement sur les raisons qui nous ont amenées à bâtir ce programme d'actions 2022 – 2028.

En premier lieu, et au-delà de la nécessité urgente, après tant d'années d'**attentisme**, de « relancer la machine », il s'agit, surtout, de prendre en considération l'**accroissement démographique exponentiel** de notre territoire.

Car, je vous rappelle, mes Chers Collègues, que les diverses études de l'INSEE nous situent, à l'horizon 2050, à 325 000 habitants alors que, sur la même période, l'aire urbaine de Montauban verra la plus forte progression de ménages en Occitanie. Nous étions 200 000 habitants en 1990.

En second lieu, et au-delà de l'évolution que je viens d'évoquer, et qui nécessite un effort accru sur la **ruralité** autour des communes sièges de bassin de vie, le Tarn et Garonne va connaître de **grands bouleversements** en termes d'aménagement du territoire avec :

- l'arrivée de la **L.G.V.** et de sa gare,
- l'aménagement d'un nouvel **échangeur** sur l'A62,
- la construction d'un nouvel **hôpital** à Montauban,
- les **contournements** de Montauban et Montech,
- ou le crucial problème de la **ressource en eau**.



Et c'est pour accompagner, **avec vous**, ces importantes mutations que le Plan de Relance 2022 – 2028 a été bâti.

Comme je vous l'avais précisé lors de cette présentation, ce plan, **désormais mis en œuvre**, s'articule autour de 2 volets :

- le **volet TERRITORIAL**,
 - le **volet DEPARTEMENTAL**,
- Alors, où en est-on aujourd'hui ?**

VOLET TERRITORIAL

Comme vous le savez, c'est à la **session d'octobre 2021** que l'Assemblée Départementale s'est prononcée, sur une nouvelle approche de la **solidarité territoriale** afin d'apporter un **soutien accru et permanent** aux communes et communautés de communes afin d'éviter les **déséquilibres** territoriaux entre l'urbain et la ruralité.

Sans toucher aux seuils de dépense subventionnable et taux de subvention en vigueur depuis mars 2020, nous **avons adapté** notre politique au travers de 3 décisions **mises en œuvre dès novembre 2021** avec :

- la **suppression** des enveloppes,
- le **relèvement** des seuils de subventions en annuités,
- la **relance** des contrats d'équipement.

LA SUPPRESSION DES ENVELOPPES

Effective depuis 1 an, cette décision vise à **un soutien permanent** sur les investissements que vous portez : il s'agit de répondre à **vos besoins réels** et non à des « besoins comptables ».

Cette suppression portait en effet d'un **double constat**.

D'une part, l'enveloppe globale 2016- 2020 de 55,5 M€ n'a été consommée qu'à **63,2 %**, soit : **34,8 M€** laissant ainsi dans « les caisses » du département **20,7 M€** alors même que :

- 53 communes avaient employé 90 % de leur enveloppe, dont 25 d'entre-elles la totalité et, de ce fait, se voyaient **soit privées** de financements départementaux, soit amenées à appuyer sur la « **pédale du frein** » ;
- quant aux communautés de communes, 6 d'entre-elles se retrouvaient dans la même situation avec une enveloppe consommée **quasiment à 100 %**.

D'autre part, le volume global prédéterminé de **l'enveloppe 2020 – 2026 de 68,4 M€**, calé sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026 était, au niveau de chaque collectivité en **décalage total** avec les modifications apportées sur les taux et seuils de dépenses.



La conséquence allait très vite **révéler l'insuffisance des enveloppes** allouées à chacune des communes ou comcom.

A titre d'exemple, sur les **taux de subventions** liés au potentiel fiscal :

- **82 communes** voyaient leur taux sur les **bâtiments communaux** augmentés, et parfois, de façon significative ;
- **96 communes** se retrouvaient, sur les politiques liées au **cadre de vie**, avec des taux là aussi en augmentation.

De même, les **seuils de dépenses subventionnables** étaient, à titre d'exemple pour ne citer que les principaux :

- multipliés par 4 pour les bâtiments,
- multipliés par 2 pour les salles polyvalentes,
- multipliés par 1,9 pour le cadre de vie.

Pour votre information, si les choses étaient restées en l'état, **21 collectivités** seraient **déjà** dans le **rouge** et se verraient **privées** de financement départemental jusqu'à la fin du mandat.

EXIT DONC LES ENVELOPPES.

NOUS RÉPONDONS DESORMAIS A VOS BESOINS IMMEDIATS et ce dans de meilleures conditions avec, en particulier, le **relèvement** du seuil des subventions en annuités.

LE RELEVEMENT DU SEUIL DES SUBVENTIONS EN ANNUITES

En ramenant en 2020 de 150 000 € à **100 000 €** le seuil des subventions en annuités, bon nombre de communes risquaient devoir être dans l'obligation d'**emprunter** pour réaliser leurs investissements.

C'est donc pour éviter cette contrainte que le seuil des subventions a été **relevé à 200 000 €** pour les Communes et Comcom et que nous avons décidé de modifier de fonds en comble la **politique contractuelle**.

LA RELANCE DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

Je l'avais mise en place dans les années 90 et elle s'était très vite révélée efficace avec les **contrats d'équipements**.

Or, sur 2016 – 2020, **31 contrats** seulement ont été signés.

En conséquence la contractualisation :

- **a été étendue** aux communautés de communes avec un régime particulier : le règlement en 3 tiers est non applicable, le contrat est géré opération par opération ;
- **intègre désormais** la notion de **centralité** pour 14 Communes :
- les 11 communes sièges d'un bassin de vie selon l'INSEE : Beaumont,



Castelsarrasin, Caussade, Labastide Saint Pierre, Lafrançaise, Montauban, Montech, Négrepelisse, Saint Antonin, Valence d'Agen et Verdun ;

- les 3 communes non siège d'un bassin de vie mais d'un collège : Moissac, Grisolles et Lauzerte ;
- enfin, les taux applicables aux diverses politiques départementales **sont** désormais **bonifiés**.

Je crois vraiment que cette nouvelle approche de la contractualisation me semble avoir **répondu** à **vos attentes**.

Aujourd'hui, sur les 10 premiers mois de l'année 2022, **16 contrats** sont déjà passés en Commission Permanente.

D'ici le 31 décembre prochain, **8 autres contrats** y seront présentés.

Ainsi, sur la seule **année 2022**, ce seront **24 contrats**, pour un volume global de subvention de **9,1 M€** qui auront été signés, et bien d'autres sont annoncés sur 2023 et 2024.

Comme vous le voyez, les évolutions apportées **répondent réellement à vos besoins**, que vous soyez à la tête d'une grande commune, ou d'une petite commune.

De même, **la notion de centralité** a bien été prise en compte par les communes concernées puisque 5 d'entre-elles (Beaumont, Montauban, Négrepelisse, Saint Antonin, Verdun) ont déjà contractualisé.

Notre Président, Michel Weill, accompagné de Catherine **Bourdoncle** a d'ailleurs signé, le 10 novembre, les premiers contrats avec les communes d'Angeville, Sérignac et la communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

VOUS DONNER LES MOYENS D'INVESTIR TEL ETAIT NOTRE PREMIERE PRIORITE

J'en viens maintenant au volet départemental.

VOLET DEPARTEMENTAL

Il s'appuie, comme je vous l'avais précisé le 10 novembre 2021 sur 7 axes :

- **l'éducation**, notre première priorité ;
- nos infrastructures ;
- la solidarité ;
- l'agriculture ;
- l'économie et l'emploi ;



- le tourisme ;
- la culture.

L'EDUCATION

Dans la maquette financière du Plan de Relance 2022 – 2028, **40 M€** sont fléchés pour les collèges et gymnases.

Aujourd'hui, les **extensions** des collèges de **Labastide Saint-Pierre** et de **Montech** sont actées avec **8 M€ de crédits de paiements** déjà inscrits dès la Décision Modificative d'octobre 2021.

Les concours d'architectes ont été lancés en février dernier pour une remise des candidatures au 31 mars :

Les jurys se sont réunis et les décisions d'attribution seront présentées à la session de décembre.

Les projets définitifs seront proposés à l'Assemblée en juin prochain et la consultation des entreprises lancée dans la foulée pour un **démarrage des travaux en décembre 2023**.

Ces deux extensions devraient être terminées en **décembre 2024** et les premières réalisations seront mis en service à la rentrée de septembre 2024.

Au-delà de ces extensions, **2 collèges vont être confortés**, celui de **Lafrançaise** et **Azaña** à Montauban où les préfabriqués seront remplacés par des équipements en dur.

Un crédit global de **5 M€** est fléché au Plan de Relance pour cette opération de confortement. Ils **seront inscrits** à la Décision Modificative de juin 2023.

Compte tenu des délais incompressibles des procédures liées aux marchés publics, les travaux devraient être **livrés pour septembre 2025** au plus tard.

Bien évidemment les crédits annoncés seront **réajustés** le moment venu, pour tenir compte du coût résultant des appels d'offres, car nous savons tous que les prix grimpent.

Au-delà de ces gros projets, et comme nous nous y étions engagés, un **état des lieux** a été réalisé sur chacun des collèges publics entre décembre 2021 et avril 2022 sous l'autorité de Dominique **Sardeing**, Vice-Présidente déléguée et de Bernard **Pécou** Président de notre 3^{ème} commission (Education, Enseignement supérieur, Sport).



Fort de cet état des lieux, **un plan pluriannuel** doté, dans la maquette financière du Plan de Relance de **24 M€**, a été défini et présenté à l'Assemblée Départementale **en juin dernier**.

Il se compose de **2 groupes d'opérations** doté chacun de **12 M€ de crédits** sur 2023 – 2028 :

- celles, **peu complexes** et qui correspondent à des besoins spécifiques pour chaque établissement. Elles seront arrêtées **chaque année**, et rattachées à un **programme annuel** qui tournera autour de **2 M€ l'an** ;
- celles, **plus complexes et transversales** à plusieurs établissements, comme par exemple les problématiques sur les locaux ou les installations de chauffage. Elles sont regroupées dans le **P.P.I.C. 2023 – 2028** (Programme Pluriannuel d'Investissements des collèges).

Ainsi, à la session de **juin dernier**, la **1^{ère} phase 2023 – 2025** de ce plan a été adoptée par l'Assemblée à hauteur de **6 M€**.

La **2^{ème} phase 2026 – 2028** sera proposée aux Conseillers Départementaux une fois les études réalisées.

Ce P.P.I.C. concerne diverses classes de travaux dont :

- la rénovation des façades, des chaufferies et installations de chauffage
- la réhabilitation ou la création de sanitaires,
- la restructuration des locaux d'accueil et de vie scolaire ;
- la création ou l'extension de préaux ; la réhabilitation des demi-pensions, pour ne citer que les principaux.

Cette 1^{ère} phase 2023 – 2025 du **P.P.I.C.** nous verra intervenir sur Négrepelisse, Caussade, Ingres, Lauzerte, Grisolles, Flamens à Castelsarrasin, Saint Antonin, Olympe de Gouges et Beaumont.

Les crédits correspondants seront **inscrits chaque année au B.P.** tant pour le P.P.I.C. que pour les programmations annuelles à hauteur globale de **4 M€** par an. Les premières inscriptions de crédits auront lieu **dès le B.P. 2023**.

Avant d'en venir aux **gymnases de Verdun et Lauzerte**, je souhaite vous faire un point précis sur le déroulement du **programme annuel de travaux 2022**.

Au B.P. 2022, un programme de **141 opérations** a été adopté à hauteur de 3,4 M€ dont **81 opérations** se rapportant à des **programmations antérieures** non réalisées.

Aujourd'hui, sur ces **141 opérations** :

- 68 sont terminées
- 50 sont en cours
- 20 restent à lancer
- 3 sont supprimées.



Nous créerons donc les conditions pour que l'ensemble de cette programmation annuelle 2022 soit **terminé pour avril 2023** afin de démarrer notre plan sur les collèges 2023 – 2028 dans les meilleures conditions.

Pour en terminer avec nos collèges, je souhaite vous informer **concernant les gymnases** attendants :

- d'une part, que le projet de construction du gymnase du collège de Verdun est aujourd'hui bouclé. **Mutualisé** avec la commune, il avoisinera les 4,8 M€ TTC et devrait être livré pour **septembre 2024**. 4 M€ de crédits de paiements sont **déjà** inscrits sachant que la **commune participera** à hauteur de 1,9 M€ ;
- d'autre part, que le conseil Départemental va se porter **acquéreur** du gymnase de **Lauzerte**, aujourd'hui, propriété de la commune et actuellement fermé en raison de sa **vétusté**, et ce dans le but de le **réhabiliter** pour le rouvrir aux collégiens. 500 000 € de travaux sont prévus à cet effet.

Comme vous le voyez, **les collèges**, et **l'aide aux communes** et communautés **sont bien les 2 priorités** de cette mandature.

Dans la conjoncture actuelle et les incertitudes qui en résultent pour nos finances, les **crédits fléchés** pour ces deux politiques seront **sanctuarisés**.

Pour en conclure sur l'axe éducation, je souhaite vous préciser, concernant le développement de **l'enseignement supérieur**, que la création d'un **syndicat mixte** Communauté d'Agglo – Conseil Départemental est **envisagée** à court terme et concernant la restructuration du Centre Universitaire actuel, les travaux d'extension ont été **achevés** au cours de l'été.

Seront désormais réalisées, sur 2023, la **réfection des façades** et **l'extension du restaurant**.

J'en viens aux infrastructures routières.

LES INFRASTRUCTURES

Priorité également des actions départementales dans le Plan de Relance 2022 – 2028, avec **120 M€** fléchés dans la maquette financière pour notre **réseau routier**.

Le « **P.P.I. VOIRIE DEPARTEMENTALE 2022 – 2028** » vise à remettre à niveau, dans le cadre d'une **politique d'itinéraires**, une partie du linéaire de notre réseau routier de **2 565 kilomètres** ainsi que les ouvrages d'art qui y sont associés.

Il a été défini :

- d'une part, **en cohérence** avec le réseau à GRANDE CIRCULATION (**RGC**) arrêté par l'Etat et le RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL (**RRIA**) relevant, comme son nom l'indique de la Région. Cela nous permettra de **solliciter** l'Etat et la Région, que nous avons rencontrés, pour le financement de nos travaux.



A ce titre, d'ailleurs, nous venons de recevoir de l'Etat un premier arrêté de subvention de 435 500 € pour les opérations de sécurité sur les RD inscrites à la programmation 2022, première année de mise en œuvre du P.P.I. VOIRIE 2022 – 2028.

- d'autre part, à partir des **campagnes de relevés de terrain**, d'essais de mesures de déformation - dégradation et autres types de pathologies routières en intégrant les aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière.

Sous l'autorité de Jean Luc **Deprince**, Vice-Président délégué et de Cédric **Vessières**, Président de la 4^{ème} Commission, le **P.P.I. VOIRIE 2022 – 2028** a été **adopté** par l'Assemblée Départementale en **2 temps**.

- D'une part lors de la session du **14 décembre 2021** consacrée aux O.B. 2022 pour le **groupe 1**.

Ce groupe 1 comprend **12 itinéraires** présentant un **intérêt majeur** pour le département :

- RD 115 : MONTAUBAN – ST ETIENNE DE TULMONT
- RD 813 : GRISOLLES - LAMAGISTERE
- RD 820 : POMPIGNAN - MONTPEZAT
- RD 926 : CAUSSADE _ PARISOT
- RD 927 : MONTAUBAN -MOISSAC
- RD 928 : MONTAUBAN -MARIGNAC
- RD 930 : MONTAUBAN - NOHIC
- RD 953 : VALENCE - BOULOC
- RD 958 : MONTAUBAN - CASTELSARRASIN
- RD 999 : MONTAUBAN - VERLAC- TESCOU
- RD 200: Vélo Voie Verte de POMPIGNAN à LAMAGISTERE
- RD 201 : Vélo Voie Verte de MONTECH à MONTAUBAN.

Ce groupe 1 des itinéraires d'intérêt majeur du P.P.I.V. 2022 – 2028 va concerner **220 kms** sur les 410 kms de ce groupe pour un montant de travaux de **55 M€**.

- D'autre part, le **15 février 2022** à l'occasion de la session budgétaire consacrée au vote du B.P. 2022 pour les **groupes 2 et 3**.

S'agissant du **groupe 2**, il comporte **19 itinéraires**. Il s'agit :

- RD 2 : DURFORT – MONTAUBAN
- RD 3 : AUCAMVILLE – BEAUMONT
- RD 5 : SEPTFONDS – SAINT ANTONIN
- RD 7 : MOISSAC 6 BOURG DE VISA
- RD 8 : MONTAUBAN – LA SALVETAT
- RD 12 : SAINT MICHEL – CASTELSARRASIN
- RD 14 : LARRAZET – CASTELSARRASIN
- RD 15 : BOUDOU – LAVIT
- RD 16 : MOISSAC – DURFORT
- RD 20 : traversée de LAFRANCAISE
- RD 21 : MONTAUBAN – VILLE BRUNIER



- RD 26 : VERDUN – MALAUSE
- RD 45 : traversée de CASTELSARRASIN
- RD 88 : MANSONVILLE – AUVILLAR
- RD 115 : traversée de SAINT ANTONIN
- RD 656 : VALEILLES – SAINT AMANS DU PECH
- RD 957 : MOISSAC – MIRAMONT
- RD 958 : VAREN – MONTAUBAN
- RD 959 : MOLIERES – MONTAUBAN

Ce groupe 2 pèse **32,2 M€** pour des interventions sur 7 ans sur **180 kms** des 389 kms de ce réseau soit **46 %**.

Concernant **le groupe 3**, sur les 1 756 kms que comportent ce groupe, **206 kms** seront traités soit **12 %** pour un volume de travaux estimé à **20,5 M€**.

Sont également fléchés dans ce P.P.I.V. :

- **3 M€** pour les réparations **d'ouvrages d'art** sur les groupes 2 et 3,
- **9 M€** pour les **aménagements de sécurité**.

Au-delà des travaux proprement dits confiés aux entreprises, **notre majorité** a souhaité :

- d'une part, « **muscler** » son parc de matériel et engins de travaux pour apporter un **meilleur service**, en particulier sur la **voirie du groupe 3**. Sont prévus, sur un plan de 3 ans, **6 M€ de crédits** pour 11 tracteurs, 13 camions, 10 chargeurs et une unité de point à temps,

- d'autre part, mettre en œuvre, sur 4 ans, un plan de rénovation de notre **signalisation directionnelle** à hauteur de **775 000 €** ;

- enfin, concernant les crédits **d'entretien routier** : **3,2 M€**, ils ont été, au B.P. 2022, augmentés de **+ 17 %** par rapport à 2020.

Dans le cadre de la **phase 1** du P.P.I. VOIRIE ont été adoptés au **B.P. 2022** et **D.M.1** pour l'ensemble de ces 3 groupes :

- une autorisation de programme de 17, 15 M€,
- un premier crédit de 15 M€ qui sera complété au B.P. 2023.

Sur **cette programmation 2022- 2023** (1^{ère} phase du P.P.V. 2022 – 2028) de 17 M€ et sur les **78 opérations** qui le concernent :

- 36 sont terminées
- 23 sont en cours de travaux
- 19 restent à lancer.

Pour que votre information soit complète :

- le **programme 2019 – 2020** est aujourd'hui quasiment terminé avec 56 opérations achevées et 1 restant à réaliser au printemps prochain suite à des travaux communaux ;

- le **programme 2020 – 2021**, de 64 opérations est terminé ;

- quant au **programme 2021-2022**, sur les 65 opérations qui le concernaient :



- 60 sont terminées
- 2 sont en cours de travaux
- 2 sont lancées
- 1 reste à lancer

Comme vous pouvez le constater les **travaux avancent**.

Sur 2022, ce sont **25,5 M€** de crédits de paiements qui ont été inscrits au titre des travaux routiers .

Pour en terminer avec nos infrastructures routières, je souhaite vous informer :

- D'une part, que le Conseil Départemental a **signé** le 14 mars dernier, le **protocole d'intention** relatif au **diffuseur de Lacourt-Saint-Pierre** sur l'A62 aux côtés de l'Etat, la Région Occitanie, la Communauté d'Agglo du Grand Montauban et l'A.S.F..

Sur les **22 M€** du coût de cet investissement participeront :

- A.S.F. : 6,6 M€
- Région : 3,3 M€
- Département : **6,92 M€** payables en 5 tranches ;
- Agglo : 5,18 M€

- D'autre part, **les dessertes** de la **gare L.G.V.**, du **futur hôpital** de Montauban et les **contournements** de Montech et Montauban, **seront portées** par une **structure autre** que le Conseil Départemental.

La création d'une S.P.L., comme envisagé à l'origine, ne répondant pas aux problématiques, nous allons **transformer** le Syndicat Mixte Tarn et Garonne Numérique en **Syndicat d'Aménagement**.

Syndicat à la « **carte** », il permettra à chacune de nos Communautés de Communes et à l'Agglo, si elles le souhaitent, d'y avoir recours pour le **portage** des grands investissements structurants tels les grandes dessertes : gare, hôpital ou les contournements de Montauban et Montech .

Une **autre mission** pourrait être confiée par le Département à cette structure, **j'y reviendrai dans un instant**.

Enfin concernant le « **réseau fibre optique** », les **objectifs quantitatifs** de ce programme sont **tenus**.

A la fin de l'année, sur les 112 000 prises que constituait l'objectif, 100 000 seront installées au **31 décembre**.

C'est donc **90 %** du programme qui est réalisé sur les 191 communes de notre zone d'intervention publique.



Le programme, dans sa totalité, devrait être **terminé d'ici l'été prochain**.

A ce jour, **40 %** des foyers éligibles ont déjà souscrit.

Par contre **s'agissant du qualitatif**, il y a beaucoup à dire, et pas en bien :

- tant sur les **raccordements clients** qui se dégradent. Je vous rappelle qu'ils sont confiés aux opérateurs commerciaux ;
- que sur les **linéaires sur domaines publics** dont l'état n'inspire pas la pérennité que nous attendons de ce nouveau réseau appelé à se substituer au réseau cuivre historique.

Sur ce second point, nous avons enclenché les actions du **Plan Qualité Réseau** que je vous avais présenté, ici même l'année dernière, parmi lesquelles :

- l'intensification de **la concertation locale** avec les élus comme les usagers ;
- le lancement des premières opérations de **coordination des travaux d'enfouissement** avec d'autres gestionnaires en mutualisant les tranchées ;
- **l'audit complet du réseau** qui a consisté à l'examen des **150 000 appuis** utilisés pour la fibre.

Nous disposons, désormais, d'un **outil, inédit** en France, qui nous permettra de **cibler** nos interventions **en concertation** avec chaque maire.

En cette fin d'année 2022, nous venons de nous attaquer au problème du **réseau cuivre** qui, à terme, doit être déposé en faisant en sorte que personne, je dis bien **personne**, ne se retrouve coupé du service.

Toujours en 2023, nous allons porter notre attention sur les **usages et services** que ce réseau fibre rend désormais possible pour les collectivités et, en particulier, la **sécurité et la qualité des stockages des données**, sujet sur lequel déjà nous travaillons avec les services des **Communautés de Communes**.

Pour ce faire, le Syndicat mettra à disposition des Comcom un **service de stockage** dynamique sécurisé de leurs données.

En effet, TGN est en train d'**interconnecter** les sièges des communautés avec un **réseau fibre « fermée »** et, pour demain, envisage d'ouvrir la possibilité de **mutualiser** beaucoup d'autres services.

C'est une action très structurante que nous mettons en place, dans des conditions très accessibles.

Bien sûr, la **transformation** de TGN en Syndicat d'Aménagement n'aura **aucune conséquence** quant à sa mission sur la fibre optique.

J'en viens à la solidarité.



SOLIDARITE

Notre feuille de route prévoyait diverses études ou actions.

Tout d'abord, concernant la **désertification médicale**, nous avons prévu la mise en place d'une **bourse départementale** pour les étudiants en médecine s'engageant à exercer pendant 5 ans dans notre département.

Pour l'instant, cette piste est en **stand-by** dans l'attente de tirer les enseignements de notre **adhésion** au **Groupement d'Intérêt Régional (GIP)** créé par la Région.

En effet, la Région Occitanie a décidé d'être proactive dans la lutte contre la désertification médicale qui touche l'ensemble des territoires de notre région, dont le nôtre où nous nous situons en 2020 avec 1,66 médecin pour 1 000 habitants, en deçà du niveau national 3,41 médecins.

Son ambition est de créer un **service public régional** pour l'offre de soins de **premiers secours** dans les territoires qui ne disposent plus d'une offre libérale.

Ce groupement aura pour missions :

- de porter la création ou la transformation de centres de santé dans les territoires en manque de médecins généralistes ;
- d'en être le gestionnaire.

Deux communes de notre département semblent avoir candidaté à cette politique pour adhérer à ce GIP

Nous aviserons, le moment venu, s'il y a lieu ou pas de revoir notre position sur ce sujet des plus importants pour nos concitoyens.

Pour votre information, les dernières mesures gouvernementales prises, **sans concertation** avec les départements, concernant le **Ségur de la Santé** dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux vont évidemment **peser** sur nos budgets, notre première Vice-Présidente Marie-Claude **Nègre** en sait quelque chose. Après le vote de la D.M.2, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **165,5 M€** soit **53,2 %** des dépenses de fonctionnement.

Toujours sur le secteur social. **Tarn et Garonne Habitat** devrait proposer à ses partenaires, dont le Conseil Départemental, un **Plan Pluriannuel de rénovation énergétique** de ses logements.

Bien naturellement le Département sera à ses côtés. José **Gonzalez**, Vice-Président délégué et Nadine **Sinopoli**, Présidente de la 5^{ème} Commission (Solidarité, Santé, Habitat), vont suivre avec intérêt ce dossier encore plus prégnant aujourd'hui qu'hier.

J'en viens au volet agricole de ce plan.



AGRICULTURE

Nous avons envisagé, entre autre, dans le Plan de Relance 2022 – 2028, de relancer l'agrandissement et la création de **retenues collinaires** comme nous avons su le faire, et bien, par le passé.

Sujet d'actualité, compte tenu des changements climatiques, la ressource en eau **redevient** une de nos priorités.

Je dis redeviens car, dans un passé pas si lointain, nous avons su, **construire des barrages** (Saint Géraud, le Gouyre, le Torde, les Falquettes, le Théronnel), **aménager de grands réseaux d'irrigation** et, enfin, aider nos agriculteurs pour la création de nombreuses **retenues collinaires**.

Cette volonté nous avait amenés à occuper le 1^{er} rang en Midi-Pyrénées et le 6^{ème} au niveau national.

Aujourd'hui, la **réglementation** est beaucoup plus contraignante et nécessite une **volonté farouche** pour répondre aux problématiques de demain.

Nous avons réfléchi et fait le constat que l'eau, plus qu'hier, devait nous amener à être **inventifs** pour soutenir le secteur agricole qui demeure le poumon économique de notre département.

Il nous appartient, les agriculteurs ne pouvant plus le faire comme par le passé, **de nous saisir** de cette problématique et la **transformation de Tarn et Garonne Numérique en Syndicat d'Aménagement** est la solution, ce qui nous permettra de porter ce projet aujourd'hui au point mort.

Sur ce sujet **j'ai pu m'entretenir** ces dernières semaines d'une part, avec certains d'entre vous, soit dans le cadre du Syndicat T.G.N., soit lors de nos rencontres au sein des premières Comcom dans lesquelles je me suis rendu (Saint Antonin, Caussade, Négrepelisse, d'autres prochainement) et, d'autre part, avec l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture.

C'est **T.G.N. transformé** qui est prêt à en assurer la **mise en œuvre** en lien avec Jérôme **Becq** et Alain **Belloc**, Vice-Présidents.

Cette solution présente deux avantages :

- **sa capacité** à mettre en œuvre et à obtenir des résultats rapides sur des projets d'aménagements structurants,
- **son format inclusif** et très opérationnel qui nous rassemble entre élus départementaux et communautaires, permettant une gouvernance de projets partagée.

Nous avons ainsi identifié **3 nouvelles missions** que le Syndicat **revisité** pourrait développer pour contribuer à l'enjeu de maîtrise de l'eau :



- le **curage** des retenues existantes, ce qui permettra de doubler leur capacité résiduelle,
- l'**affectation** à l'irrigation des 25 à 30 % de retenues non utilisées à ce jour.
- la **création de retenues** individuelles ou semi collectives de substitutions de 40 000 m³ maximum,
Sur cette opération l'Agence Adour-Garonne, qui en fait une de ses priorités, va allouer une enveloppe de **2 M€**, ce qui est **unique** en France.

J'en viens à l'axe Economie- Emploi.

ECONOMIE – EMPLOI

Si nous n'avons guère avancé sur notre projet de **convention partenariale avec la Région** sur le développement économique qui est aujourd'hui une **compétence partagée** entre le Conseil Régional et le Communautés de Communes ou d'Agglo, cet **axe** du Plan de Relance 2022 – 2028 n'est pas pour autant repoussé aux calendes grecques.

En effet, nous **venons de recruter une chargée de mission** « Economie – Tourisme » dont l'arrivée est imminente.

Début janvier, nous lui demanderons de prendre ce dossier « à bras le corps » en **prenant contact** et avec la Région et avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Je vous rappelle que nous avons pour ambition d'**accompagner** les Communautés de Communes et d'Agglo tant pour les espaces **coworking** que l'accueil d'entreprises, qu'il s'agisse de **l'aménagement** de zones ou **d'immobilier** d'entreprises.

Un rapport à cet effet sera soumis à l'Assemblée courant 2023.

J'en viens au tourisme.

TOURISME

Là-aussi, l'arrivée prochaine de cette chargée de mission va nous amener à **accélérer notre engagement** sur ce secteur.

Dans le cadre du Plan de Relance 2022- 2028 que je vous avais présenté, il était prévu :

- l'aménagement de la liaison douce MONTAUBAN – MONTRICOUX ;
- la réfection de la voie verte du canal ;
- diverses études.



S'agissant de la **liaison douce** MONTAUBAN – MONTRICOUX, les **études sont en cours** et déboucherons en 2023 sur l'adoption d'un **plan d'action**.

Concernant la réfection de la **Vélo-Voie Verte**, baptisée R.D. 200, nous avons vu qu'elle **figurait au P.P.I. Voirie** 2022 – 2028 avec, dès cette année, une première tranche de travaux de 300 000 € sur un programme global de **2 M€**.

Enfin, va être lancée l'**étude** sur le pont de BOURRET dans le cadre d'une future liaison douce MONTECH-GARONNE.

Quant à la modernisation de notre base nautique de Saint-Nicolas, nous y travaillons.

Au-delà de ce Plan de Relance, le **Schéma de Développement Touristique 2022 – 2028** est en cours d'étude. Il sera présenté à l'Assemblée Départementale après une **large concertation** avec les acteurs du tourisme menée par la Présidente de l'Agence Tarn et Garonne Tourisme, Anne **Ius** et Emmanuel **Cros**, Vice-Président du Conseil Départemental.

Le bureau d'études a été retenu, la phase diagnostic est réalisée et un **plan d'action** sera proposé à la session de **juin 2023**.

Dernier axe, et non le moindre la culture.

LA CULTURE

Comme nous vous l'avons précisé, notre feuille de route prévoyait un **diagnostic** du milieu associatif.

A l'occasion de sa session d'octobre 2022, l'Assemblée Départementale a décidé de lancer officiellement l'élaboration du **1^{er} Schéma Départemental pour la Culture** en Tarn et Garonne 2022 – 2028 .

Pour mener à bien ce travail, deux instances de gouvernance vont être mises en œuvre : un **comité de pilotage** et un **comité technique**.

L'ambition de ce schéma sera triple :

- Faire de la culture un **levier** de développement et de maillage **pour plus d'attractivité des territoires** ;
- Encourager une **culture de proximité** accessible à tous ;
- Installer le département comme **interlocuteur** et **réfèrent culturel** auprès des acteurs culturels et des collectivités territoriales.

Fin 2022, début 2023, une **large concertation** va être engagée.

L'objectif est de dégager une « **photographie fidèle** » du terrain culturel tarn-et-garonnais afin **d'infléchir** la politique départementale actuelle pour **l'adapter** aux besoins du territoire et de ses divers acteurs.



C'est dans ce cadre que seront organisées, courant 2023 les « **Assises de la Culture** ». Madame Christiane **Lecorre**, Vice-Présidente et Madame Patricia **Ducasse**, Présidente de la Commission Culture, voilà un beau challenge à relever en s'appuyant sur Tarn et Garonne Arts et Culture (**TAGC**).

Au-delà de cet état des lieux deux projets **immobiliers** avaient été évoqués :

- la **poursuite** des travaux de **l'Abbaye de Belleperche** ;
- le **réaménagement** des **Archives Départementales**.

Pour l'abbaye de **Belleperche**, nous lancerons une réflexion pour la reprise de sa réhabilitation sur la base d'un programme pluriannuel **2025 – 2028** que nous définirons et pour lequel l'Etat et la Région nous accompagneront financièrement.

Concernant l'aménagement des **Archives Départementales**, les études sont en cours et, là aussi, un programme **2024 – 2026** sera arrêté, accompagné là encore par l'Etat.

Un 3^{ème} projet verra prochainement le jour : la restauration des **châteaux de Bruniquel**.

Pour ce faire va être créé courant 2023 un Etablissement Public de Coopération et Culturel (**EPCE**), qui devrait assurer le portage de ce projet inscrit au contrat de plan Etat – Région.

Voici, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, le point sur **l'année 1** du Plan de Relance 2022 – 2028.

Comme nous l'avons précisé l'an dernier, le **financement** de ce plan, estimé à **400 M€**, sera, c'est évident, quelque peu **contrarié** par les événements en cours et dont les répercussions se prolongeront sur les années à venir.

Toutefois, et nous ne lâcherons rien, divers paramètres retenus resteront **intangibles** :

- la **sanctuarisation** des crédits affectés au **volet territorial** (l'aide aux communes et comcom) et aux **collèges** ;
- la **poursuite** de la **politique de désendettement** amorcée en 2012 : le plafond prévu de **100 M€** d'emprunts sur 2022 – 2028 ne sera pas dépassé. Sur cette période nous **rembourserons** près de 115 M€ ;
- la **recherche permanente** de financements extérieurs.

Je connais la **vigilance** de notre Présidente de la Commission des Finances, Valérie **Rabault**, pour **anticiper** les problématiques liées à l'accroissement de certains types de dépenses, les unes imposées par l'Etat, je pense au Ségur de la Santé, les autres par une conjoncture qui nous dépasse : carburant, électricité.

Nous serons vigilants mais soucieux de **mener à bien** nos projets en nous **inscrivant dans le temps**.



Je suppose qu'ici, un certain nombre d'entre vous se souviennent de l'ambition que nous avons eue, dans les années 2000, de situer le Tarn et Garonne à **l'horizon 2025**.

Nous y sommes.

Gardien des **bons équilibres** du département, avec la participation des **élus**, des **Chambres Consulaires**, et à la suite d'une **consultation publique** ayant permis à 2 000 Tarn-et-Garonnais d'exprimer leur point de vue, nous **avons bâti ensemble** le Tarn-et-Garonne 2025 pour avoir la **profondeur de champ** nécessaire pour construire le « paysage » de notre département.

Lors de notre prochaine rencontre de 2023, nous en ferons le bilan.

L'échéance 2025 étant proche, nous vous proposerons, durant ce mandat, de nous **projeter vers 2050** pour **préparer l'avenir**.

Cet exercice, qui nous permet d'engager une démarche de **réflexion prospective**, vise à prendre en compte dans nos politiques :

- la progression démographique liée au phénomène de « **métropolisation** »,
- les grands projets qui vont impacter notre territoire : accroissement de la **zone logistique** de Grand sud Tarn-et-Garonne, **L.G.V.**, création de **sa gare**, nouvel **hôpital** de Montauban...
- les nouveaux **besoins des populations** à travers l'organisation d'une **consultation publique** ouverte à tous les Tarn-et-Garonnais en particulier sur nos **territoires ruraux** pour assurer une bonne complémentarité entre les villes et la ruralité.